

**MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO**

60660

Téléphone : 03.44.27.10.02

**DECISION MODIFICATIVE N°1 : OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES POUR AMORTIR LES IMMOBILISATIONS**

**N° 27/2023**

**Membres élus : 15**

**Présents : 9**

**Abstention : 0**

**Pour : 12 - Contre : 0**

**Date de convocation:**

21.09.2023

**Date d'affichage :**

21.09.2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures sept minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

**Étaient présents :** Madame Nathalie VARLET, Madame Maud LETURQUE, Monsieur Laurent DEGLAVE, Monsieur Éric MANESSE, Madame Marie-Anne LEROY, Madame Sandrine FASSI, Monsieur Kévin CLEROY, Monsieur Sébastien GOUSSET, Madame Maryline VIVIER

**Étaient absents représentés :**

Monsieur Patrick NODO donne pouvoir à Madame Nathalie VARLET  
Madame Sandrine LE GOVIC donne pouvoir à Monsieur Éric MANESSE  
Monsieur Mikaël JEAN donne pouvoir à Madame FASSI

**Étaient absents :**

Monsieur Christian TRIN,  
Madame Marine FILIPIDIS,  
Madame Manuella DUROYAUME

Formant la majorité des membres en exercice,  
Marie-Anne LEROY est désignée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame le Maire

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif. Le maire peut effectuer des transferts de crédit à l'intérieur d'un même chapitre dans la mesure où le budget a été voté par chapitre. La modification des inscriptions budgétaires entre les chapitres est de la compétence exclusive du conseil.

- Ouverture de crédits budgétaires pour amortir les immobilisations 2041582 soit 1343 euros

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
6811/042 Dotations aux amortissements des immos	1343		
023 virement section investissement	-1343		
<b>Total</b>	<b>0</b>		
Recettes		Recettes	
		28041582 / 040	1343
		021 virement section fonctionnement	-1343
<b>Total</b>			<b>0</b>

Pour rappel, l'amortissement permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge de leur remplacement

Comptablement, c'est une opération d'ordre budgétaire.

Le compte 6811/ dotation aux amortissements est une dépense de fonctionnement qui permet de prendre en compte la dépréciation d'un bien, l'usure des équipements dans l'année

Le compte 28041582 /bâtiments et installations est alimenté du même montant par une recette d'investissement qui financera le remplacement.

Madame le Maire précise que malgré ces modifications, les sections restent conformes à la règle de l'équilibre budgétaire. Cela par la réduction des comptes 023 et 021 du même montant.

Vu l'instruction comptable M14;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

Article 1 : la décision modificative n° 1 selon les modifications présentées ci-dessus,

Article 2 : le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le 27 septembre 2023

Le Maire  
Nathalie VARLET

